



**Mairie de
Montbazin**

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2020

Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Emilie CASTELLON, Petra COUDERC-MURILLO, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Marjorie RIBES

MM Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Romuald DUBOS, Mustapha EL IDRISSE, Yves LEGUAY, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES.

Absente excusée : Mme Stéphanie GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Petra COUDERC-MURILLO

Monsieur Josian RIBES, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Constitution des commissions communales**
- **Constitution de la Commission Communales des Impôts Directs**
- **Constitution du Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale (CCAS)**
- **Délégation du conseil municipal au Maire**
- **Approbation du rapport de la CLECT pour 2020**
- **Vote du taux des taxes communales 2020**

1. Constitution des Commissions Communales

Monsieur le Maire propose de constituer 8 commissions municipales et donne la liste des élus qui les composeront.

commission Commune et Territoire : Anne-Marie ANTERRIEU, Petra COUDERC MURILLO, Philippe LORINQUER, Aurélien DALOZ, Frank ALEXIS, Marjorie RIBES, Marie-Antoinette FISHER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Bertrand LEMOIGNE, Yves LEGUAY.

commission Transition Écologique : Aurélien DALOZ, Paul AMOUROUX, Brigitte CASADO JAILLET, Petra COUDERC MURILLO, François BONHOMME, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Bertrand LEMOIGNE, Stéphane BEDEL, Philippe LORINQUER, Marie-Antoinette FISHER.

commission Vie du Village : Laurence ARTERO MOREL, Paul AMOUROUX, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Mustapha EL IDRISSE, Hélène DEVILLER, Stéphane BEDEL, Marie Antoinette FISHER, Nathalie ARTIGNAN, Yves LEGUAY.

commission Urbanisme – Travaux : Bertrand LEMOIGNE, François BONHOMME, Anne-Marie ANTERRIEU, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Marie-Antoinette FISHER, Hélène DEVILLER, Yves LEGUAY.

commission École - Jeunesse : Sophie LAUX-ROBERT, Mustapha EL IDRISSE, Laurence ARTERO MOREL, Marjorie RIBES, Stéphanie GAUTIER, Emile CASTELLON.

commission Économie - Finances : Jean-Claude PINTÉGNÉ, Anne-Marie ANTERRIEU, Philippe LORINQUER, Mustapha EL IDRISSE, François BONHOMME, Marie-Antoinette FISHER, Brigitte CASADO JAILLET.

commission Vie Sociale : Marjorie RIBES, Petra COUDERC MURILLO, Sophie LAUX ROBERT, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Stéphanie GAUTIER, Emilie CASTELLON.

commission Démocratie Participative : Philippe LORINQUER, Brigitte CASADO JAILLET, Mustapha EL IDRISSEI, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Laurence ARTERO MOREL, Petra COUDERC MURILLO, Stéphanie GAUTIER.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les commissions sont présidées par le Maire et qu'un vice-président sera désigné pour chaque commission lors de leur installation.

A l'unanimité du Conseil Municipal, la composition des 8 commissions, telle que présentée, est validée.

2. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire indique que, selon l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composé du Maire et de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants (pour les communes de plus de 2000 habitants). La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Aussi il convient de dresser une liste de 32 contribuables de la Commune à partir de laquelle le service des Impôts désignera les commissaires qui composeront la C.C.I.D. de Montbazin.

M. le Maire propose la liste ci-dessous :

CHEVRON Valérie, BARASCUD Laurent, CROS Jackie, ESPINASSE Bernard, TERRADE Edwige, SERIN Yannick, ASMODÉ Christine, PERRIER Bernard, MAUNOIR Caroline, MOUKOUANGA Daniel, RICHEUX Marjolaine, PUJOL Jacques, SANTIN Nathalie, COHEN Ido, KNOERR Céline, PARDO Frédéric, EDO Marina, BEAURON Régis, BESNIER Corinne, GALLIS Joseph, MARTIN Aude, DAVID Bruno, HOSSARD Alexandra, CASSAN Thierry, LAVABRE Martine, COMBELASSE Benjamin, AZEVEDO COSTE Christine, BLANES Jean Luc, SANTARELLI Céline, TROUCHE Pierre, STUBERT Françoise, POUILLARD Franck.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la liste proposée et charge M. le Maire de la transmettre aux Services Fiscaux.

3. Constitution du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

M. le Maire propose, selon l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles, à l'assemblée de constituer le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) avec 9 membres (le Maire, 4 élus et 4 personnes représentant les différents secteurs de la vie sociale).

Il propose donc la composition suivante :

- Josian RIBES, Président.
- Jean-Claude PINTÉGNÉ, Laurence ARTERO MOREL, Emilie CASTELLON, Marjorie RIBES, élus.
- Sandie FABRE, représentant une association de personnes handicapées
- Thérèse ARTIÈRES, représentante des personnes âgées
- Sophie NITSCH, professionnelle dans le secteur de la famille
- Geneviève CASADO, membre d'une association dans le secteur de l'insertion.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de constituer le Conseil d'Administration du CCAS tel que proposé par Monsieur Le Maire.

4. Délégations du Conseil Municipal données au Maire prévues à l'article L 21.22.22 du C.G.C.T.

Le Code Général des Collectivités Locales prévoit, dans son article L2122.22, la liste exhaustive des attributions exercées au nom de la Commune, dont le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou partie, pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner délégation à Monsieur le Maire pour la totalité des attributions prévues à l'article précité du C.G.C.T.

5. Approbation du rapport de la C.L.E.C.T. pour 2020

M. le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Sète Agglopôle Méditerranée, réunie le 04 décembre 2019, qui a évalué les transferts de charges des nouvelles compétences et a statué sur les attributions de compensations définitives pour 2019 et les attributions de compensations provisoires pour 2020 des communes. En ce qui concerne Montbazin, la compensation de 23 596 € attribuée en 2020 reste identique à celle de 2019 puisqu'aucune compétence supplémentaire n'a été transférée.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce rapport de la C.L.E.C.T. ainsi que la compensation allouée pour Montbazin en 2020.

6. Vote du taux des Taxes Communales 2020

M. Le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux des Taxes Foncières sur Foncier Bâti et Foncier Non Bâti, d'une part compte tenu du contexte économique de cette année 2020 et d'autre part afin de respecter les promesses de campagne électorale. Il explique que le taux de Taxe d'Habitation est gelé sur le taux de 2019.

Il rappelle ensuite les taux de 2019 :

Taxe d'Habitation	: 20.05 %
Taxe Foncière sur le Bâti	: 27.05 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	: 114.17 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2019 pour l'année 2020.

La séance est levée à 20h50.